



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 30 juin 2020**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 2 juin 2020

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoint, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mme Virginie GUICHARD, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie-Thérèse THÉOU (pouvoir à Lionel JOUNEAU), Mme Pauline DUCHENE (pouvoir à Anne-Sophie REGENT), Mr Jean-Jacques FRADIN

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15      **PRESENTS** : 12      **VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 juin 2020

*Mr Yannick SEVESTRE a été élu secrétaire de séance*

**TARIFS GARDERIE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les tarifs de la garderie, de la façon suivante :

- 0.98 € pour une heure
- 1.62€ au-delà d'une heure de présence.

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

La Commission "Restaurant scolaire" propose de revaloriser les tarifs du service de restauration de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020:

Tarif « enfants »	3.50 €
Tarif « 3 <sup>ème</sup> enfant » d'une fratrie	3.20 €
Tarif « adultes »	6.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas.

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Virginie GUICHARD, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie-Thérèse THÉOU (pouvoir à Lionel JOUNEAU), Mme Pauline DUCHENE (pouvoir à Anne-Sophie REGENT)

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15      **PRESENTS** : 13      **VOTANTS** : 15

### **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020. Ils seront fixés de la façon suivante :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.10
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	72.69

### **FONDS DE CONCOURS 2020 – SECTION FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la Communauté a mis en place, depuis 1997, une politique de solidarité entre ses communes membres, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2020, Redon Agglomération a décidé de reconduire le versement des Fonds de Concours, en apportant des modifications sur les montants et les modalités d'affectation. La dotation 2020 attribuée à la commune s'élève à 33 172.07€ contre 66 344.14€ l'an dernier. Pour ce qui est des conditions d'affectation, il est encore possible d'en destiner une partie en fonctionnement pour un taux maximal de 40 %. Toutefois, compte-tenu de la réduction de l'enveloppe des fonds de concours, les communes ayant procédé à une affectation en fonctionnement en 2019 peuvent, à titre exceptionnel, solliciter le même montant en fonctionnement en 2020.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 26 537.66€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

ÉQUIPEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	37 224.84€	Autofinancement : 26 687.18€
		Redon Agglomération : 10 537.66€
Complexe sportif extérieur	19 761.69€	Autofinancement : 13 761.69€
		Redon Agglomération : 6 000.00€
Complexe Socio-culturel	25 949.93€	Autofinancement : 15 949.93€
		Redon Agglomération : 10 000.00€

### **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2020, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 €.

## CRÉDITS SCOLAIRES 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les crédits et subventions scolaires pour l'année 2020 de la façon suivante :

### *ECOLE PUBLIQUE :*

Fournitures scolaires	57.20 € par élève	Somme inscrite au budget art.6067  Montant versé à la Coopérative Scolaire
Arbre de Noël	11.40 € par élève	
Classes transplantées	86.00 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	707.70 €	

### *ECOLE PRIVEE :*

Fournitures scolaires	57.20 € par élève	Ces sommes seront versées à l'OGEC de SAINT-PERREUX
Arbre de Noël	11.40 € par élève	
Classes transplantées	86.00 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	707.70 €	

## CONTRAT D'ASSOCIATION

### Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat d'association a été signé le 23 novembre 2007 entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) en faveur de l'école Saint-Joseph de SAINT-PERREUX. Ce contrat prenait effet à compter de la rentrée 2007-2008 ;

Il rappelle également que, par délibération en date du 12 juin 2007, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur le territoire de la Commune. Ce financement est défini chaque année en comparaison avec les coûts des élèves scolarisés à l'école publique communale établis sur l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Fixe, dans le cadre du contrat précité et au titre de l'année 2020, les montants de la participation financière de la façon suivante :

Classes	Montant par élève	Effectifs au 1/1/2020 domiciliés sur la commune	Montant de la participation 2020
<b>Elémentaires</b>	772.64	31	23 951.84 €
<b>Maternelles</b>	2 239.35	19	42 547.65 €
		<b>TOTAL</b>	<b>66 499.49 €</b>

2. Décide que cette participation sera versée à l'O.G.E.C. de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Perreux en quatre fois à trimestre échu (soit 4 versements de 16 624.87 Euros),

3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## **SUBVENTION CCAS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS de 208.95 €.

## **SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer en 2020, les subventions suivantes :

<b><i>BENEFICIAIRES SUBVENTIONS</i></b>	<b>MONTANT</b>
Association Sports et Loisirs - ST-PERREUX	220.00
Anciens A.F.N. - ST-PERREUX	120.00
APEA ECOLE PUBLIQUE	120.00
APEL ECOLE PRIVEE	120.00
F.C. - ST-PERREUX	2100.00
Gymnastique d'entretien - ST-PERREUX	420.00
Gymnastique volontaire Seniors - ST-PERREUX	120.00
Société de chasse - ST-PERREUX	120.00
LA PÉRUSIENNE - ST-PERREUX	120.00
Les Ptits L'Oust'Iks – ST-PERREUX	120.00
Les Marsouins – ST-PERREUX	120.00
ASNP - ST-PERREUX	120.00
Rebel Tigers – ST-PERREUX	120.00
ADMR Allaire	800.00
AIDE Emploi Service Redon	100.00
Alcool Assistance	50.00
Croix Rouge	863.00
Donneurs de Sang - ST-JACUT-LES-PINS	50.00
Les Amis de la Santé (56) - LA GACILLY	50.00
Proxim Services	100.00
MFR Questembert	50.00
Chambre des Métiers	50.00
CFA 56	50.00
ISSAT de Redon	50.00

## **PARTICIPATION C.I.A.S 2020**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'adhésion de la Commune en 2003 au Centre Intercommunal d'Animation Sociale (C.I.A.S.) géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine et propose d'étudier le montant de la participation financière qui sera versé pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide de participer pour 2020 au financement du Centre Intercommunal d'Animation Sociale géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine dont le siège social se situe à REDON (Ille-et-Vilaine) ;
2. Fixe le montant de cette participation à 5.75€ par habitant, sur la base de 1188 habitants ; soit 6 831.00€ ;
3. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Budget COMMUNE - Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	1 322 961.53 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	626 417.27 €

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE**

- Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 47 du code des postes et communications électroniques,
- Vu l'article L. 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1,
- Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une redevance d'occupation du domaine public pour Orange au titre de 2020. Le détail est calculé ci-dessous :

Patrimoine	Aérien	Souterrain	Emprise au sol	Total
2020	10.270km x (40€ x 1,38853)= <b>570.40</b>	7.388km x (30€ x 1,38853)= <b>307.78</b>	1.5m <sup>2</sup> x (20€ x 1,38853)= <b>41.66</b>	<b>920.00</b>

Les élus sont donc appelés à se prononcer sur le calcul et à autoriser M. le Maire à émettre un titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Valide le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par Orange pour 2020 ;
- Autorise M. le Maire à émettre un titre de recette.

### **DESIGNATION DES DELEGUES A AIDE EMPLOI SERVICE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner 2 délégués auprès de l'AIDE Emploi Service de REDON.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués.

Mme Marie-Thérèse THÉOU et Mme Joëlle GUIMARD sont désignées délégués de l'AIDE Emploi Service de REDON

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE AU C.N.A.S.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) et un délégué des agents.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme Anne-Sophie REGENT, élue, et Mme Sabrina GENOUEL, agent, pour représenter la Commune au sein du C.N.A.S.

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU MORBIHAN (S.D.E.M.)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan (S.D.E.M.)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués.

Mr Patrick LEMESLE et Mr Lionel JOUNEAU, sont élus délégués au S.D.E.M.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

En conséquence, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Outre le Maire, Président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par le directeur des services fiscaux de Vannes, parmi les 2 listes proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire les propositions suivantes :

N° d'ordre	Nom et Prénom	Profession	Adresse
<b>▪ Commissaires titulaires</b>			
1.	THÉOU Marie-Thérèse	Comptable	8 rue de la Chesnaie
2.	MORICE Laurence	Secrétaire comptable	32 La Graë
3.	GUIMARD Joëlle	Analyste informatique	5 impasse du Péré
4.	FRADIN Jean-Jacques	Chiropracteur	6 rue d'Allaire
5.	GUICHARD Virginie	Infirmière	3 bis La Monneraie
6.	SEVESTRE Yannick	Retraité	12 rue de la Sablière
7.	MONTOIR Gérard	Retraité	3 rue du Verger
8.	NIEL Gérard	Retraité	43 La Graë
9.	MOTEL Michel	Applicateur de produits	6 La Vérie
10.	LANOË Catherine	Intérimaire	18 rue de la Cotardaie
11.	BODIGUEL Jean-Luc	Agent communal	74 rue d'Allaire
12.	RIVIERE Joseph	Retraité	Rue de Codilo 35600 REDON

▪ Commissaires suppléants			
1.	KERVADEC Patrice	Responsable magasin	30 La Graë
2.	REGENT Anne-Sophie	Agent Territorial	32 rue d'Allaire
3.	LECHAT Robert	Educateur Spécialisé	15 rés. de la Brambohaie
4.	LEMASSON Mélanie	Assistante RH	7 Le Bois Hervé
5.	SEGUY Michel	Retraité	3 La Vérie
6.	LEMESLE Patrick	Retraité	22 rue de l'Oust
7.	FLOHIC Didier	Agent Territorial	9 rue du Champ Maillard
8.	BONNO Daniel	Retraité	2 rue du Champ Maillard
9.	BRETON Marc	Retraité	56 rue d'Allaire
10.	GICQUELET Jean-Marc	Retraité	3 rue du Bel Horizon
11.	GUICHARD Christian	Militaire	3 La Monneraie
12.	RETIERE Gilles	Retraité	53 rue de la Méthode 44000 NANTES

## **PROJET DE VOIES DOUCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle les orientations de la profession de foi et explique que certaines opportunités peuvent parfois modifier l'ordre de priorité des projets communaux.

Il présente la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et explique qu'une enveloppe financière serait disponible au titre de l'année en cours, pour nous accompagner sur le projet de voies douces communales et intercommunales souhaité par l'équipe municipale. Cependant, le calendrier est contraint puisqu'il faut déposer une demande de subvention avant le 30 septembre et s'engager à débiter les travaux avant le 31 décembre 2020.

Après réunion de la commission voirie et rencontre de Mme Le Bars, du CAUE, le projet est exposé à l'assemblée.

Compte-tenu des autorisations à obtenir et des partenariats financiers à solliciter, le projet pourrait se composer d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle liée aux éventuelles subventions.

Après en avoir débattu, l'assemblée, à l'unanimité:

- Décide de lancer une consultation pour désigner rapidement un bureau d'études
- Décide de solliciter des subventions auprès de l'état (DSIL) et du département (PST)
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS**

### Action sociale:

- Une autre date a été fixée pour le repas des aînés : le dimanche 15 novembre.
- Les membres de la commission redéfinissent actuellement les secteurs de distribution.

Illuminations: Lors de la prochaine commission, les élus rencontreront le fournisseur afin d'étudier ensemble le thème de l'hiver prochain.

Animations: La commission fait actuellement le point sur les manifestations existantes, et réfléchit à l'organisation de nouveaux temps forts.

### Enfance et Jeunesse:

- Une réunion s'est tenue afin de présenter les nouveaux élus aux agents.
- ALSH : le centre de loisirs sera ouvert 4 semaines, du 6 au 31 juillet, et sera encadré par Stéphanie, Lucie et 2 vacataires.

- Espace Jeunes : compte-tenu de l'exiguïté du Bocal et des contraintes sanitaires, les élus ont décidé de ne pas ouvrir l'espace Jeunes cet été. En revanche, 4 soirées à thème seront proposées aux jeunes sur juillet.

Résidence de la Brambohaie: Lors de l'aménagement du lotissement, une parcelle avait été conservée nue aux fins de constituer un espace vert dans la résidence. Ce terrain inconstructible est aujourd'hui inutilisé et représente une charge d'entretien pour la collectivité. Les élus s'accordent pour envisager une autre affectation pour cette parcelle (ex : jardin partagé).

Restaurant scolaire:

- Menus : le repas à thème mensuel est conservé. En revanche, le menu végétarien génère beaucoup de déchets et sa poursuite sera étudiée à la rentrée.
- Semaine de rentrée : il serait opportun de prévoir des inscriptions pour la première semaine de septembre.

Résidences de l'Oust: L'enrobé de la voie sera réalisé avant la fin d'année, ainsi qu'une sécurisation de la circulation des véhicules (devis en cours).

Communication:

- Site Internet : la commission travaille sur l'éventualité d'un nouveau site (présentation à venir).
- Un « Flash Infos » est en cours d'impression ; il sera à distribuer le week-end prochain. Les listes de distributions ont été actualisées.

Formation: Les élus ne doivent pas hésiter à s'inscrire via Joëlle GUIMARD.

Micro tracteur: 2 offres ont été déposées pour le rachat de l'ancien micro tracteur. L'offre de Mr Mounier a été retenue pour 1300€.

\*\*\*\*\*

## DATES À RETENIR

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 10h : Visite de Mr le Préfet  
Jeudi 2 juillet à 20h00 : Commission Embellissement  
Vendredi 3 juillet à 10h30 : Commission Illuminations  
Jeudi 9 juillet à 19h30 : Commission Nature et Environnement